

# Pour aller plus loin

## **PEAU À PEAU ET LES SOINS KANGOUROU (KMC)**

### **Association Sparadrap**

48 rue de la Plaine 75020 Paris.

<http://www.sparadrap.org>.

Cette association propose un livret "Peau à peau avec votre bébé prématuré" et une vidéo "La méthode kangourou".

### **Association Mères-kangourou**

(<http://meres-kangourous.ifrance.com>)

Vend des bandeaux de portage.

*"La méthode "Mère-kangourou" - Guide pratique (KMC)"*

Livret réalisé par l'OMS (2004), disponible sur leur site web à la vente, ou téléchargeable sur :

<http://www.who.int/reproductive-health/publications/fr/kmc>

*Bébés kangourous : Materner autrement*

De Nathalie Charpak, Georges Charpak. Éditions Odile Jacob (2005)

*La méthode kangourou*

De Nathalie Charpak, Zita de Calume, Annick Hamel. EME Éditions Sociales Françaises (1996)

## **PRÉMATURITÉ ET ALLAITEMENT**

*L'enfant prématuré*

de Henriette Bloch, Pierre Lequien, Joëlle Provasi. Éditions Armand Colin (2003)

*Le grand livre du bébé prématuré*

Tomes 1 et 2, ouvrage collectif. L'Hôpital Sainte-Justine (2002)

*Adrien ou la Colère des bébés*

De Jean-Pierre Relier. Éditions Robert Laffont (2002)

*Cahier de l'allaitement n°3 - En néonatalogie.*

La Leche League France (2002)

*L'allaitement de l'enfant prématuré*

Du Dr Gisèle Gremmo-Feger. Article publié dans "Allaiter Aujourd'hui" (juin 2002). Disponible sur <http://www.connaître.net>

De nombreux articles disponibles en ligne sur le site de La Leche League France : <http://www.llf.fr>, mot clé "bébé prématuré".

## **ASSOCIATIONS DE SOUTIENS**

### **Belgique : Centre d'Information, de Prévention et d'Accompagnement de la Prématurité (CIPAP)**

Rue de la Genette 11, 5570 Beauraing.

<http://www.cipap.net>.

### **Canada : Association des parents d'enfants prématurés (APEP)**

<http://www.colba.net/~apep>.

### **France : Association Bébés Avant Terme**

Tél. : 01 55 04 76 83.

<http://bebe.avant.terme.free.fr>.

### **Sos Préma**

Maison des associations 2 bis, rue du château 92200 Neuilly-sur-Seine. <http://www.sosprema.com>.

## **QUELQUES DÉFINITIONS**

### **Niveau de prématurité :**

- prématuré : bébé né avant 37 semaines d'aménorrhée (SA) révolues
  - grand prématuré : bébé né avant 32 SA révolues
  - très grand prématuré : bébé né avant 27 SA révolues
  - prématurissime : bébé né entre 23 et 24 SA révolues
- Remarque : dans ce dossier, le terme "prématuré" est utilisé indifféremment quel que soit le terme de naissance. Un bébé de petit poids de naissance (ou hypotrophe) a un poids de naissance inférieur à la courbe du 10<sup>e</sup> percentile.

### **Structures accueillant les prématurés :**

- maternité de niveau I : bébés bien portant
- maternité de niveau II : les bébés peuvent recevoir des soins de néonatalogie, mais pas de soins intensifs (IIA), ou certains soins intensifs (IIB)
- maternité de niveau III : les bébés peuvent recevoir des soins de néonatalogie, des soins intensifs, et des soins de réanimation néonatale.

Semaine d'aménorrhée (SA) : la grossesse se mesure en semaines. La première semaine de grossesse commence avec le premier jour des dernières règles.

Soins de développement (NIDCAP) : ces soins ont pour objectif d'améliorer le bien-être du prématuré et de considérer les parents comme des partenaires. Les moyens mis en œuvre sont déterminés pour chaque bébé. Par exemple : modifier l'environnement du bébé, adapter les pratiques hospitalières, respecter les rythmes du bébé, proposer du peau à peau avec les parents et soutenir l'allaitement maternel.